

Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

Fiche de données de sécurité: page de garde

Pagina di copertina della scheda di dati di sicurezza

überarbeitet am / élaborée le / elaborata il **03 03 2025**

ersetzt Version vom / remplace la version du / sostituisce la versione del **V.2.0**

Produktidentifikation / Identification du produit / Identificatore del prodotto:

Handelsname / Nom commercial / Nome del prodotto **Sicasil 130**

Verwendungszweck **Elastomerprodukte**

Usage **Produit chimique**

Usi pertinenti identificati **Prodotti a base di elastomeri**

Lieferant, der das Sicherheitsdatenblatt übermittelt:

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité:

Informazioni sul fornitore della scheda di dati di sicurezza:

FREY Orthopädie-Bedarf AG

Panoramaweg 35

CH-5504 Othmarsingen

Tel: 062 887 45 00

Nationale Notfallnummer:

145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

Numéro d'urgence national:

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Numero telefonico di emergenza:

145 (Tox Info Suisse, raggiungibile 24 ore su 24)

Deckblatt erstellt / Page de garde élaborée le / Pagina di copertina realizzata il: **03 03 2025**

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: SICASIL FERME BASE - REF 0130 B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:

Industriellement.

Matière de base pour: produits élastomères .

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:	CAPRON PODOLOGIE
Rue/B.P.:	Avenue de l'Europe
Nationalité/C.P./Lieu:	71210 ECUISSES
Téléphone:	+33 3 85 77 90 60
Téléfax:	+33 3 85 77 90 66

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 3 85 77 90 60

Société/Organisme : INRS / ORFILA - <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sèvre irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:



d'avertissement: Pictogrammes:

Mentions de danger

H319 Provoque une sèvre irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un Équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent Être facilement enlevées. Continuer rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Polydiméthylsiloxane avec groupes fonctionnels et auxiliaires pour réticulation par addition

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE Numéro d'enregistrement REACH	Substance	Concentration %	Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Remarque
INHA	14464-46-1	238-455-4	Cristobalite	<3	STOT RE 1 inhalatif; H372	[1]
	68131-39-5		Fatty Alcohol Ethoxylate	< 2.5 %		
			Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400			

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

Cristobalite: ce composant n'est pas classé dangereux, il n'y a pas de risque d'inhalation en raison de la nature physique du matériau.

Le produit contient le(s) candidat(s) SVHC (substances extrêmement préoccupantes) suivants(s) au-dessus de la limite de prise en compte :

N° CAS	Substance	Concentration [%]	Raison de la prise en compte
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane	>=0,1 – <0,5	Persistant(e), bioaccumulable et toxique (article 57d) Très persistant(e) et très bioaccumulable (article 57e)
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane	>=0,1 – <0,5	Persistant(e), bioaccumulable et toxique (article 57d) Très persistant(e) et très bioaccumulable (article 57e)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau:

Eliminer le produit avec un chiffon ou du papier. Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation:

Dans des conditions normales, il n'est pas possible de respirer le produit.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Les incendies peuvent être maîtrisés au moyen d'eau pulvérisée, de mousse ou de dioxyde de carbone. Les incendies plus importants seront mieux maîtrisés au moyen de mousses filmogènes, résistantes à l'alcool (AFFF-AR).

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

jet d'eau , Poudre pour éteindre le feu , Halons .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion : gaz de fumée toxiques à très toxiques . Des précautions sont à prendre lors de l'utilisation d'agents d'extinction à base d'eau. En effet, de l'hydrogène peut être libéré et s'amasser dans des espaces restreints ou mal aérés, et provoquer une reprise de l'incendie ou des explosions. Les tapis de mousse peuvent aussi inclure de l'hydrogène ou des vapeurs inflammables pouvant provoquer des explosions au sol.

Éliminer toute source d'inflammation lors du nettoyage et de l'absorption.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

Informations générales:

Les incendies impliquant des matériaux à polysiloxane SiH peuvent s'avérer difficiles à éteindre.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour éviter toute adhérence, couvrir la surface de sable ou de terre décolorante et enlever le matériau mécaniquement. Balayer ou gratter le matériau renversé et le mettre dans un récipient spécial pour déchets chimiques. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Pour améliorer l'adhérence, appliquer du sable ou tout autre matériau granuleux inerte.

Informations supplémentaires:

Aspirer les vapeurs. Éliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Pour l'évacuation, le matériau précédemment considéré doit être tenu éloigné des matières incompatibles conformément au point 10. Ne pas mélanger les matériaux contaminés avec les matériaux propres. Ne pas fermer hermétiquement les fûts employés pour la récupération. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au point 10. Dans la mesure du possible, inerte l'appareillage et remplir les conteneurs d'azote pour réduire la teneur en oxygène.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Le produit peut dégager de l'hydrogène. En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Ne pas stocker dans des conteneurs en verre tout neuf présentant une surface alcaline. Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Ne pas stocker avec: substances basiques (par ex. alcalins, ammoniac, amines), agents oxydants, acides forts. Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Tenir à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail: néant

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer



pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux

Recommandation: lunettes de protection.

Protection des mains



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile
Épaisseur du matériau: > 0,1 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau: > 0,3 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

Protection de la corps
pas nécessaire .

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété: aspect	Valeur:	Méthode:
Etat physique / forme	: pâte	
Couleur	: chair	
Odeur		
Odeur	: inodore	
Limite d'olfactivité		
Limite d'olfactivité	: pas de données disponibles	
Valeur de pH		
Valeur de pH	: 7	
point de fusion/point de congélation		
Point / intervalle de fusion	: néant	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point / intervalle d'ébullition	: néant	
Point d'éclair		
Point d'éclair	: > 200 °C	
Taux d'évaporation		
Taux d'évaporation	: pas de données disponibles	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Limite inférieure d'explosion	: néant	
Pression de vapeur		
Pression de vapeur	: néant	
solubilité(s)		
Solubilité dans l'eau.....	: pratiquement insoluble	
densité de vapeur		



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Densité relative de gaz/vapeur. : Pas de données connues.

Densité relative

Densité relative : 1,28

(DIN 51757)
(Eau / 4 °C = 1,00)
(DIN 51757)

Densité : 1,28 g/cm³

coefficient de partage: n-octanol/eau

coefficient de partage: n-octanol/eau : Pas de données connues.

température d'auto-inflammabilité

Température inflammatoire : > 400 °C

viscosité

viscosité (dynamique) : > 20000 mPa.s à 20 °C

(Brookfield)

Masse moléculaire

Masse moléculaire : non utilisable

9.2 Autres informations

Selon l'état actuel des connaissances, l'auto-inflammation de produits contenant des liaisons SiH peut, sur un support catalytique, se produire à des températures beaucoup plus basses que prévu. Ceci est le cas pour les substances poreuses ou fibreuses, notamment les substances présentant une surface alcaline telles que les isolants thermiques ou cimenteux. Limites d'explosivité de l'hydrogène libéré : 4 - 75,6 % vol. pH: Réaction neutre.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

10.210.3

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.
D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

humidité , Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Risque de formation accrue d'hydrogène en cas de contact avec des conduites et des conteneurs contaminés ou avec des conteneurs corrodés ou rouillés. Respecter les informations du paragraphe 7.

10.5 Matières incompatibles

substances libérant des protons . Réagit avec: acides , substances basiques (par ex. alcalins, ammoniac, amines) . alcools , eau humidité , agents oxydants , catalyseur . La réaction s'accompagne de la formation de: hydrogène .

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de contact avec les substances mentionnées au § 10.: hydrogène . Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Informations générales

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

11.1.2 Toxicité aiguë

Données du produit:

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
oral	LD50: > 2000 mg/kg	rat	Par comparaison avec
dermal	LD50: > 2000 mg/kg	rat	Par comparaison avec

Acute toxicity estimate (ATE):

ATE_{mix} (oral): > 2000 mg/kg

11.1.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
non irritant	lapin	Par comparaison avec

11.1.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
irritant	lapin	Par comparaison avec

11.1.5 Sensibilisation respiratoire/cutanée Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
dermal	non sensibilisant	cobaye; Bühler	Par comparaison avec OECD 406

11.1.6 Mutagénicité sur les cellules germinales Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Cancérogénicité Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité pour la reproduction Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

11.1.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.11 Danger par aspiration

Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.1.12 Informations toxicologiques supplémentaires

Données relatives aux composants du produit:

Hydrocarbures aliphatiques et naphthafféniques:

Selon la littérature, le carbure d'hydrogène aliphatique irrite faiblement la peau et les muqueuses, dessèche la peau, a un effet narcotique. Une exposition directe des tissus pulmonaires (par aspiration p. ex.) peut provoquer une pneumonie.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Teneur en silicone: Non biodégradable. Dépôt par sédimentation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Composants du polymère: Pas d'effets secondaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Teneur en silicone: Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

12.7 Autres remarques

Se sépare bien de l'eau par filtration.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

13.1.1 Produit

Recommandation:

Risque de formation de gaz oxyhydrique en cas de contact avec les substances mentionnées au § 10. Pour l'évacuation, le matériau précédemment considéré doit être tenu éloigné des matières incompatibles conformément au point 10. Ne pas mélanger les déchets de ce produit avec d'autres déchets. Les conteneurs à déchets doivent être équipés de dispositifs de compensation de pression tels que des fermetures ventilées. Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Des récipients peuvent contenir des quantités dangereuses d'hydrogène. Ne pas réutiliser les conteneurs non nettoyés et les remplir d'autres matériaux pour éviter une éventuelle réaction entre les restes de produit et des matériaux incompatibles. Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

14.214.314.4

Route ADR:

Estimation : produit non dangereux

Chemin de fer RID:

Estimation : produit non dangereux

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation : produit non dangereux

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation : produit non dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Non applicable

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

REACH Annexe XVII: Ce produit contient plus de 0,1% en poids de décaméthylcyclopentasiloxane (D5). Tenir compte de la version actuelle de l'annexe XVII, entrée 70 du règlement 1907/2006.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon	: ENCS (Handbook of Existing and New Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Australie	: AICS (Australian Inventory of Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
République populaire de Chine	: IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances in China): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Canada	: DSL (Domestic Substance List): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Philippines	: PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
États-Unis d'Amérique (USA)	: TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Taiwan (République de Chine)	: TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE)	: REACH (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 BASE

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

STOT RE 1; H372 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Modifications re-classification of GHS-CLP labeling (H319)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Fin de la fiche de données de sécurité

-

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **SICASIL FERME CATALYSEUR - REF 0130 C**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:

Industriellement.

Matière de base pour : produits élastomères .

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:	CAPRON PODOLOGIE
Rue/B.P.:	Avenue de l'Europe
Nationalité/C.P./Lieu:	71210 ECUISSES
Téléphone:	+33 3 85 77 90 60
Téléfax:	+33 3 85 77 90 66

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 3 85 77 90 60

Société/Organisme : INRS / ORFILA - <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sèvre irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:



d'avertissement: Pictogrammes:

Mentions de danger

H319 Provoque une sèvre irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un Équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Polydiméthylsiloxane avec groupes fonctionnels et auxiliaires pour réticulation par addition

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE Numéro d'enregistrement REACH	Substance	Concentration %	Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Remarque
INHA	14464-46-1	238-455-4	Cristobalite	<3	STOT RE 1 inhalatif; H372	[1]
	68131-39-5		Fatty Alcohol Ethoxylate	< 2.5 %		
			Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400			

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

Cristobalite: ce composant n'est pas classé dangereux, il n'y a pas de risque d'inhalation en raison de la nature physique du matériau.

Le produit contient le(s) candidat(s) SVHC (substances extrêmement préoccupantes) suivants(s) au-dessus de la limite de prise en compte :

N° CAS	Substance	Concentration [%]	Raison de la prise en compte
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane	>=0,1 – <0,5	Persistant(e), bioaccumulable et toxique (article 57d) Très persistant(e) et très bioaccumulable (article 57e)



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane	$\geq 0,1 - < 0,5$	Persistant(e), bioaccumulable et toxique (article 57d) Très persistant(e) et très bioaccumulable (article 57e)
----------	-------------------------------	--------------------	---

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après contact avec les yeux :

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau :

Eliminer le produit avec un chiffon ou du papier. Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation :

Dans des conditions normales, il n'est pas possible de respirer le produit.

Après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

brouillard d'eau , poudre d'extinction , mousse résistante aux alcools , gaz carbonique , sable .

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

jet d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion: gaz de fumée toxiques à très toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour éviter toute adhérence, couvrir la surface de sable ou de terre décolorante et enlever le matériau mécaniquement. Balayer ou gratter le matériau renversé et le mettre dans un récipient spécial pour déchets chimiques. Eliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Pour améliorer l'adhérence, appliquer du sable ou tout autre matériau granuleux inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations générales :

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Respecter les informations du paragraphe 8.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion :

Respecter les règles générales de prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers :

Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles :

Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail: néant

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas



fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire :

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux

Recommandation : lunettes de protection.

Protection des mains

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile

Épaisseur du matériau : > 0,1 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau : > 0,3 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

Protection de la corps

pas nécessaire .

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode:
aspect		
Etat physique / forme	: pâte	
Couleur	: blanche	
Odeur		
Odeur	: inodore	
Limite d'olfactivité		
Limite d'olfactivité	: pas de données disponibles	
Valeur de pH		
Valeur de pH	: 7	
point de fusion/point de congélation		
Point / intervalle de fusion	: néant	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point / intervalle d'ébullition	: néant	
Point d'éclair		
Point d'éclair	: > 200 °C	
Taux d'évaporation		
Taux d'évaporation	: pas de données disponibles	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Limite inférieure d'explosion	: néant	
Limite supérieure d'explosion	: néant	
Pression de vapeur		
Pression de vapeur	: néant	
solubilité(s)		
Solubilité dans l'eau.....	: pratiquement insoluble	
densité de vapeur		
Densité relative de gaz/vapeur.	: Pas de données connues.	
Densité relative		
Densité relative	: 1,24	(DIN 51757)
	(Eau / 4 °C = 1,00)	
Densité	: 1,24 g/cm ³	(DIN 51757)
coefficient de partage: n-octanol/eau		
coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas de données connues.	
température d'auto-inflammabilité		
Température inflammatoire	: > 400 °C	
viscosité		
viscosité (dynamique)	: > 20000 mPa.s à 20 °C	(Brookfield)
Masse moléculaire		
Masse moléculaire	: non utilisable	

9.2 Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

10.210.3

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de : 100 °C Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Formaldéhyde.

10.5 Matières incompatibles

En cas de contact avec l'eau : Formation de: l'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées : aucun connu. Des mesures prises à 150 °C et au-delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Informations générales

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

11.1.2 Toxicité aiguë

Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
oral	LD50: > 2000 mg/kg	rat	Par comparaison avec
dermal	LD50: > 2000 mg/kg	rat	Par comparaison avec

11.1.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
non irritant	lapin	Par comparaison avec

11.1.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
irritant	lapin	Par comparaison avec

11.1.5 Sensibilisation respiratoire/cutanée Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
dermal	non sensibilisant	cobaye; Bühler	Par comparaison avec OECD 406

11.1.6 Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Cancérogénicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité pour la reproduction

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.11 Danger par aspiration

Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.1.12 Informations toxicologiques supplémentaires

Données relatives aux composants du produit:

Hydrocarbures aliphatiques et naphthafféniques:



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Selon la littérature, le carbure d'hydrogène aliphatique irrite faiblement la peau et les muqueuses, dessèche la peau, a un effet narcotique. Une exposition directe des tissus pulmonaires (par aspiration p. ex.) peut provoquer une pneumonie.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Teneur en silicone: Non biodégradable. Dépôt par sédimentation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Composants du polymère: Pas d'effets secondaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Teneur en silicone: Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

12.7 Autres remarques

Se sépare bien de l'eau par filtration.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

14.2 14.3 14.4

Route ADR:

Estimation : produit non dangereux

Chemin de fer RID:

Estimation : produit non dangereux

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation : produit non dangereux

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation : produit non dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Non applicable

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

REACH Annexe XVII: Ce produit contient plus de 0,1% en poids de décaméthylcyclopentasiloxane (D5). Tenir compte de la version actuelle de l'annexe XVII, entrée 70 du règlement 1907/2006.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon	: ENCS (Handbook of Existing and New Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Australie	: AICS (Australian Inventory of Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
République populaire de Chine	: IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances in China): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Canada	: DSL (Domestic Substance List): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Philippines	: PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
États-Unis d'Amérique (USA)	: TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.
Taïwan (République de Chine)	: TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE)	: REACH (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

STOT RE 1; H372

: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit : 0130 CATALYSEUR

Version : 3.0 (FR)

Modifié le : 30.07.2018

Modifications re-classification of GHS-CLP labeling (H319)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Fin de la fiche de données de sécurité -